

Séance du 28 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit du mois de septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Randan, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Sandrine COUTURAT, Maire.

Convocation du 23 septembre 2021.

Ordre du jour :

- Tableaux numériques à l'École Élémentaire :
 - demande de subvention au Conseil Départemental du Puy-de-Dôme
 - demande de subvention au Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

- Service portage de repas à domicile : convention avec le prestataire à compter du 1^{er} septembre 2021

- Convention avec la commune de Saint-Sylvestre-Pragoulin pour la formation d'un agent technique : habilitation autorisation de conduite

- Peinture marquage au sol voirie : choix du prestataire

- RPQS 2020 :
 - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif
 - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif

- Panneau d'entrée Mairie – Communauté de Communes Plaine Limagne

- Comptes rendus des commissions de la Communauté de Communes Plaine Limagne et des commissions communales

- Questions diverses

Présents : Mme COUTURAT, Mme FARGEVIEILLE, M. VIALARD, Mme COMBETTE, M. MATHILLON, Mme CALIMÉ WATIEZ, Mme MASSERET, M. GRELET, Mme PEREZ, M. FABRE, M. GRINDEL,

Absents excusés : Mme MATHÉ, Mme BERGER, Mme DUBESSET, Mme CHANEBOUX, M. MARCHE,

Absents : M. GAYET, M. BARRIER, M. REMONDIN,

Secrétaire de séance : M. VIALARD.

Le compte rendu du 31 août 2021 a été adopté à l'unanimité.

Séance du 28 septembre 2021

1- DCM 68 _2021 – Demande de subvention au Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes : tableaux numériques pour l'École Élémentaire

Présents : 11 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Vu la délibération N°59_2021 du 1^{er} juillet 2021 rappelant à l'assemblée le projet d'achat de tableaux numériques pour l'École Élémentaire et autorisant Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale de la Jeunesse et des Sports.

Monsieur Jean VIALLARD, Maire-adjoint, informe l'assemblée qu'une demande de subvention auprès du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes peut également être sollicitée.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes pour aider au financement de ce projet.

Monsieur Jean VIALLARD, Maire-adjoint, fait part à l'assemblée qu'une demande de subvention auprès du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes peut-être sollicitée, à hauteur de 25 % en plus de la convention signée avec le ministère de l'Éducation nationale de la Jeunesse et des Sports.

En conséquence, la demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme ne sera pas sollicitée.

2- DCM 69 _2021 – Service portage de repas à domicile : convention avec le prestataire à compter du 1^{er} septembre 2021

Présents : 11 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il convient de passer une convention avec l'EHPAD Les Tilleuls, pour le service de portage de repas à domicile, à compter du 1^{er} septembre 2021 pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Madame le Maire à signer la convention avec l'EHPAD Les Tilleuls.

3- DCM 70 _2021 – Convention avec la commune de Saint-Sylvestre-Pragoulin pour la formation d'un agent technique : habilitation autorisation de conduite

Présents : 11 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il convient de passer une convention avec la commune de Saint-Sylvestre-Pragoulin pour le paiement de journées de formation d'un agent technique, les 23 et 30 septembre et le 1^{er} octobre 2021 pour un montant de 390 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Madame le Maire à signer la convention avec la commune de Saint-Sylvestre-Pragoulin.

Séance du 28 septembre 2021

4- DCM 71 _2021 – Peinture marquage au sol voirie – choix du prestataire

Présents : 11 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur Jean VIALARD, Maire adjoint, présente à l'assemblée trois devis pour le renouvellement, à l'identique en peinture routière blanche, du marquage au sol existant de la commune (stop, cédez le passage et passage piéton).

- SIGNAUX GIROD : 3 652 € HT, soit 4 382.40 € TTC ;
- SOCIÉTÉ AUVERGNATE DE SIGNALISATION (SAS) : 3 991.99 € HT, soit 4 790.39 € TTC ;
- FRANCE MARQUAGE SIGNALISATION : 3 924 € HT, soit 4 708.80 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir l'entreprise SIGNAUX GIROD pour un montant de 3 652 € HT, soit 4 382.40 € TTC.

5- DCM 72 _2021 – Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2020

Présents : 11 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, à minima les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif,
- ✓ DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- ✓ DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr,
- ✓ DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Séance du 28 septembre 2021

6- DCM 73 _2021 – Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2020

Présents : 11 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement non collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif,
- ✓ DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- ✓ DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr,
- ✓ DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

7- DCM 74 _2021 – Panneau entrée Mairie – Communauté de Communes Plaine Limagne

Présents : 11 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la proposition du panneau pour l'entrée de la Mairie, proposé par la Communauté de Communes Plaine Limagne et demande à l'assemblée de valider le visuel et de choisir le format.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- de retenir le format A3 (29.7 X 42 cm) et de l'installer au-dessus du panneau des horaires d'ouverture du secrétariat.

8- Comptes rendus des commissions de la Communauté de Communes Plaine Limagne et des commissions communales

Madame le Maire informe l'assemblée que la Communauté de Communes Plaine Limagne propose aux habitants du territoire, dans le cadre des bus des montagnes, une journée au sommet de l'élevage, le 6 octobre, pour un coût de 3 € aller/retour, au départ de Randan.

Séance du 28 septembre 2021

*** Commission communication, services numériques**

M. Lucas GRINDEL informe l'assemblée du lancement du projet Limagne numérique. Il a pour objectif de créer une infrastructure unique et uniforme pour Plaine Limagne et les communes volontaires.

Les objectifs :

- créer un centre de stockage des données unique,
- déployer le haut débit et le Wifi dans tous les bâtiments publics, et la téléphonie IP.

Les moyens :

- création d'une ligne FTTO (fibre dédiée) pour garantir un débit et supprimer la dépendance aux opérateurs nationaux,

Le but :

- réduire considérablement les coûts de téléphonie.

La mise en place devrait avoir lieu en 2022 sur l'ensemble des bâtiments des communes volontaires.

*** Commission complexe sportif**

Mme Jeannine Gisèle COMBETTE, Maire-adjointe, informe l'assemblée qu'une deuxième société est venue sur place pour voir la faisabilité du nouvel aménagement en remplacement des tennis.

*** Commission urbanisme, voirie**

Monsieur Jean-Jacques MATHILLON, Maire-adjoint, informe l'assemblée que le PLUi suit son cours. Le cabinet Verdi étudie les nouvelles propositions des élus.

Courant novembre, des réunions publiques auront lieu à Randan, Maringues et Aigueperse.

9- Aménagement de bourg

Suite à la demande de plusieurs conseillers, Madame le Maire indique que la Communauté de Communes Plaine Limagne a recruté un technicien qui pourra nous guider dans notre projet.

10- Prévision de travaux

Madame le Maire indique qu'elle souhaite inscrire au budget 2022 la réfection des trottoirs Rue de Riom.

Elle informe l'assemblée que des cerisiers à fleurs seront plantés, début novembre, Place des Sports.

11- Occupation du terrain football

Monsieur Sébastien FABRE informe l'assemblée que des administrés se plaignent des troubles à l'ordre public qui se déroulent au stade depuis plusieurs semaines.

Madame le Maire informe que les gens du voyage occupent le terrain illégalement depuis début septembre. Une procédure d'expulsion va être mise en œuvre la semaine prochaine.

Un aménagement des lieux devra être étudié par la suite afin de remédier à ce stationnement illégal.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h30.

Séance du 28 septembre 2021

Table des délibérations :

DCM 68_2021	<i>Demande de subvention au Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes : tableaux numériques pour l'École Élémentaire</i>
DCM 69_2021	<i>Service portage de repas à domicile : convention avec le prestataire à compter du 1^{er} septembre 2021</i>
DCM 70_2021	<i>Convention avec la commune de Saint-Sylvestre-Pragoulin pour la formation d'un agent technique : habilitation autorisation de conduite</i>
DCM 71_2021	<i>Peinture marquage au sol voirie – choix du prestataire</i>
DCM 72_2021	<i>Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2020</i>
DCM 73_2021	<i>Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2020</i>
DCM 74_2021	<i>Panneau entrée Mairie – Communauté de Communes Plaine Limagne</i>

Tableau des signatures :

NOM	SIGNATURE	NOM	SIGNATURE
COUTURAT Sandrine		FARGEVIEILLE Emmanuelle	
VIALLARD Jean		COMBETTE Jeannine Gisèle	
MATHILLON Jean-Jacques		CALIMÉ WATIEZ Brigitte	
MASSERET Nicole		GRELET Thierry	
PEREZ Nicole		FABRE Sébastien	
GRINDEL Lucas			